
Présidence : Tadjikistan

914^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 8 mai 2019

Ouverture : 11 h 05

Clôture : 12 h 50

2. Président : Ambassadeur I. Kalandar

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom de tous les États participants, présenté ses condoléances aux familles des victimes du tragique accident d'avion qui s'est produit à l'aéroport de Moscou-Chérémetiévo le 5 mai 2019.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE DE
S. E. M. ZOHIR SAIDZODA, VICE-MINISTRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE
DU TADJIKISTAN

Président, Vice-Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan, Biélorussie (FSC.DEL/90/19 OSCE+), Kirghizistan, Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/91/19), Slovaquie, Canada, Arménie, Fédération de Russie, Turquie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, République tchèque, Suisse (FSC.DEL/92/19 OSCE+), Ouzbékistan, États-Unis d'Amérique

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Demande d'informations supplémentaires sur l'exercice militaire « Mustafa Kemal Atatürk 2019 » effectué conjointement par l'Azerbaïdjan et la Turquie : Arménie, Azerbaïdjan, Turquie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Retrait du document de réflexion et de la proposition de projet de décision « Document de Vienne Plus » sur la réduction des risques (chapitre III) ayant trait à un mécanisme amélioré de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituelles (article 16) (FSC.DEL/50/16/Rev.5 OSCE+) et briefing sur l'exercice militaire « Griffon vert » qui se tient du 6 au 24 mai 2019 : Allemagne*
- b) *Atelier consacré au Guide des meilleures pratiques de l'OSCE en matière de neutralisation des armes légères et de petit calibre, tenu à Minsk les 16 et 17 avril 2019 : Présidente du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe)*
- c) *Contribution financière au projet « Système de gestion de l'information et de rapports (iMARS) pour la collecte des informations militaires échangées, leur traitement et l'établissement de rapports à leur sujet » : Finlande*

4. Prochaine séance :

Mercredi 15 mai 2019 à 10 heures, Neuer Saal



914^e séance plénière

Journal n° 920 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETONIE)**

Monsieur le Président,

Je souhaite communiquer au Forum des informations sur l'Atelier consacré au Guide des meilleures pratiques de l'OSCE en matière de neutralisation des armes légères et de petit calibre que le Centre de prévention des conflits de l'OSCE et le Ministère biélorusse de la défense ont organisé les 16 et 17 avril 2019 à Minsk. L'atelier a été soutenu financièrement par le Gouvernement allemand.

Cet atelier avait pour objectif, comme l'indique le titre complet du guide, à savoir « Guide des meilleures pratiques sur les normes minimales pour les procédures nationales de neutralisation des armes légères et de petit calibre », de soutenir les États participants de l'OSCE dans l'application des normes de neutralisation des armes légères et de petit calibre (ALPC) et d'examiner comment intégrer ces normes dans leur législation et leurs procédures de contrôle relatives aux ALPC.

L'atelier régional a réuni au total 37 participants venus des pays et organismes suivants : Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Espagne, Fédération de Russie, France, Lettonie, Moldavie, Royaume-Uni, OSCE, Interpol et Europol.

Durant l'atelier de deux jours, les participants ont exposé leurs points de vue nationaux sur la neutralisation des ALPC et débattu des failles et problèmes éventuels des mécanismes de contrôle des ALPC.

Le programme de l'atelier a comporté la visite d'une installation de neutralisation d'armes des forces armées biélorusses, où les participants ont pu observer les procédures et processus de neutralisations mis en œuvre en Biélorussie.

Pour terminer mon exposé, je dirais que l'atelier a confirmé que le choix du concept de neutralisation des ALPC reste la prérogative des États participants. Certains d'entre eux choisissent de détruire leurs ALPC plutôt que de les neutraliser. D'autres n'ont que tout récemment adopté des normes et des règlements relatifs à la neutralisation et sont encore en

train de mettre en place les mécanismes pertinents pour renforcer les contrôles sur les ALPC, tels que la tenue de registres ainsi que le contrôle et la supervision des armes neutralisées.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.